



Surfaces forestières

La forêt symbolise dans l'imaginaire occidental la nature par "excellence". Outre ses fonctions utilitaires (économique notamment, mais aussi hydrologique, climatique, etc.), elle est aujourd'hui reconnue nécessaire à la sauvegarde du patrimoine naturel et à ses fonctions de loisirs. Bien que n'abritant pas les espèces les plus menacées de la région, la forêt est un réservoir de biodiversité* et une zone refuge indispensable à la survie de nombreuses espèces d'animaux, de plantes et de champignons.

Avec 117 000 hectares, soit 9,4 % de sa surface, le Nord - Pas-de-Calais est la région la moins boisée de France. Cette surface, en très nette progression depuis environ deux siècles, s'est accrue de plus de 12 % entre 1990 et 2009.

Contexte

Les forêts sont parmi les milieux naturels les mieux préservés en France et dans la région (réglementations sur le défrichement, plans de gestion, police forestière, surveillance du domaine et des travaux, etc.). Leur gestion est encadrée par le Code forestier, le plus ancien d'Europe (1827).

La proportion du territoire occupée par les forêts régionales est largement inférieure à celle occupée en France, estimée à 30 %. En effet, la surface moyenne de forêt par habitant est estimée à 290 m² dans le Nord - Pas-de-Calais, contre 2 400 m² pour la France entière. De plus, les forêts sont globalement de petite taille et généralement jeunes (peu d'arbres sénescents*). En effet, l'exploitation des sols et sous-sols, propices à l'agriculture et l'extraction minière, a induit une diminution progressive des forêts sur le territoire. On ne compte dans le Nord - Pas-de-Calais que huit forêts de plus de 1 000 hectares (Mormal, Raismes-Saint-Amand-Wallers, Nieppe, Boulogne, bois l'Abbé-Val-Joly, Rihoult-Clairmarais, Desvres et Hesdin).

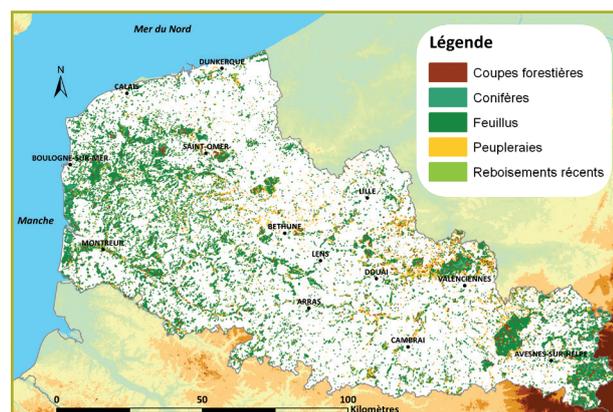
Pourtant, la richesse floristique, fongique* et faunistique de certains massifs forestiers (grandes forêts domaniales et certains massifs privés) est réelle. Ainsi, 31 % de la flore régionale d'intérêt patrimonial majeur est présente en forêt. De même, la faune inféodée aux milieux forestiers comprend un certain nombre d'espèces emblématiques ou très menacées telles que le Chat sauvage (*Felis sylvestris*), la Martre (*Martes martes*), la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastellus barbastellus*), pour les Papillons, le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), pour les Sauterelles, le Barbiste des bois (*Barbitistes serricauda*), etc.

En dehors de son rôle incontestable pour la préservation de la biodiversité, la forêt offre une multitude de fonctions essentielles à l'Homme :

- les fonctions hydrologiques : la forêt participe à l'amélioration de la qualité des ressources en eaux superficielles et souterraines (fonction d'épuration) et au tamponnement du régime des crues (fonction de régulation) ;
- les fonctions climatiques : la forêt constitue un puits de carbone. Elle participe à la régulation des microclimats, à la réduction de la vitesse des vents (effet déflecteur), à la filtration des particules en suspension (filtre à air) et au recyclage d'une partie du gaz carbonique (CO₂) en oxygène (O₂) ;
- les fonctions de stabilisation et de protection des sols ;
- la fonction socio-économique : la production de bois en forêt fournit un matériau et des ressources renouvelables ainsi que des emplois ruraux moins susceptibles d'être délocalisés ;
- les fonctions sociales et les aménités* (paysage et cadre de vie, offre de loisirs et de sports de nature, contemplation, cueillette, support artistique, bien-être et santé des populations, etc.).

Les espaces forestiers du Nord - Pas-de-Calais en 2009

(source : ORB NPdC d'après SIGALE, 2012)

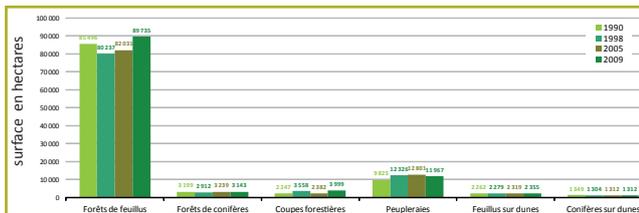


Résultats

D'après la base de données régionale d'occupation des sols de SIGALE*, la forêt recouvre 117 597 hectares du territoire régional soit 9,4 % de sa surface. La répartition est d'environ 70 % de forêts privées et 30 % de forêts publiques. Entre les années 1990 et 2009, la forêt s'est accrue d'environ 13 000 hectares en 19 ans soit plus de 12 % (à comparer avec une progression nationale de 4 % environ).

L'augmentation des surfaces forestières est très hétérogène sur le territoire du Nord - Pas-de-Calais. Ainsi, les plus fortes augmentations constatées se situent dans les arrondissements de Saint-Omer (+21 %), de Béthune (+17 %), d'Arras (+17 %), de Montreuil (+16 %), de Douai et de Boulogne-sur-Mer (+15 %). Les accroissements les plus faibles concernent les arrondissements de Calais, d'Avesnes-sur-Helpe (+5 %) et de Lens (+7 %). La surface forestière de l'arrondissement de Lille s'accroît, quant à elle, de plus de 11 %.

Superficie forestière par poste d'occupation des sols en 2009 dans le Nord - Pas-de-Calais (source : ORB NPdC d'après SIGALE, 2012)



Ce qu'il faut en penser

En Europe, en France et dans la région Nord - Pas-de-Calais, la forêt s'accroît depuis le début du XX^e siècle. Sur le territoire régional, elle a connu une progression de sa surface de 12 % en 19 ans, soit environ 13 000 hectares. Cette croissance s'explique en grande partie par la déprise agricole dans les secteurs difficiles à exploiter. Cela favorise le développement naturel des végétations ligneuses*, mais également le boisement volontaire de ces mêmes terres à des fins de valorisation économique. Ainsi, plus de 600 hectares par an d'accroissement des surfaces forestières, dont plus de 90 % sur les terres agricoles et agropastorales*, sont comptabilisés. Cette tendance va dans le sens de la volonté du Conseil régional qui souhaite, d'ici 30 ans, doubler la surface forestière régionale.

Malgré cet accroissement important, la qualité écologique de la forêt régionale est affectée par diverses pressions :

- les surfaces nouvellement plantées ne constituent pas toujours des forêts au sens écologique du terme (choix des essences*, rotation des cultures, densité* et diversité des plantations, etc.). Il faut environ cinq siècles pour créer un sol forestier, les plantations d'aujourd'hui seront peut-être les forêts d'après-demain ;

- l'importante fragmentation* du massif forestier régional, liée à la pression urbaine et aux infrastructures de transports, contribue à l'appauvrissement de la faune et de la flore. Cet état implique de relier les forêts entre elles par l'intermédiaire de corridors boisés pour rétablir la libre circulation des espèces. C'est l'objectif recherché

par le SRCE* et la Trame verte et bleue* mis en place, conjointement, par l'État et le Conseil régional ;

- les espèces exotiques envahissantes* forestières se développent principalement dans les boisements péri-urbains. Leur installation se fait généralement au détriment des espèces locales ;

- les plantations monospécifiques* (principalement lors de la plantation de peupleraies*) ;

- les changements climatiques ;

- etc.

Le suivi de l'évolution de la surface régionale forestière est une information importante pour suivre les différentes dynamiques, anthropiques* ou naturelles, sur le territoire régional. Néanmoins, cette information comporte des limites et doit être complétée par des données sur les milieux boisés récemment plantés afin de savoir si les surfaces gagnées s'établissent au détriment d'autres milieux " naturels " plus intéressants d'un point de vue écologique (coteaux calcaires, dunes, landes acides humides, zones humides d'intérêt patrimonial*). Pour ce faire, il faudrait disposer de données plus détaillées sur les milieux recolonisés ou plantés.

Méthode

Les surfaces forestières sont calculées avec les informations de la base de données " occupation du sol du Nord - Pas-de-Calais " (OccSol) de SIGALE. Les données des années 1990, 1998, 2005 et 2009 " niveau fin " décrivent le territoire régional en 54 postes. Les postes retenus sont : *les forêts de feuillus, les forêts de conifères, les reboisements récents, les coupes forestières (récentes et anciennes), les peupleraies, les feuillus sur dunes et les conifères sur dunes*. Les traitements cartographiques et statistiques ont été réalisés par l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais.

En savoir plus

- Voir fiche 2011 " Gestion durable des forêts "
- Voir fiche 2011 " Surface artificialisée annuellement "
- CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE AGRÉÉ CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL, 2010 - *Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord - Pas-de-Calais*. 523 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL, 2007. *Le Plan d'action de l'UE en faveur des forêts*, 28 p.
- DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DU NORD - PAS-DE-CALAIS, mai 2006 - *Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats*. DREAL, Lille, 214 p.
- MINISTÈRE EN CHARGE DE L' AGRICULTURE ET DE LA PECHE, 2006. *Stratégie nationale pour la biodiversité : plan d'action forêt*. 21 p.
- MINISTÈRE EN CHARGE DE L' AGRICULTURE ET DE LA PECHE, 2009. *Stratégie nationale pour la biodiversité : plan d'action forêt 2^e période de programmation 2008/2010*. 20 p.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2010. *Rapport de développement durable 2010*. 165 p.

► Sites internet

- Centre régional de la propriété forestière Nord – Picardie (CRPF) : <http://www.crpfnordpic.fr>
- Food et Agriculture Organization (FAO) : <http://www.fao.org>
- Office national des forêts (ONF) : <http://www.onf.fr>
- Portail européen des statistiques : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>
- Système d'Information Géographique du Nord - Pas-de-Calais (SIGALE) : <http://www.sigale.nordpasdecals.fr>

* cf glossaire